



# COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2025-049

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025

<u>Date de la convocation :</u> 4 Décembre 2025	L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Dix Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation :</u> 4 Décembre 2025				
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 10 Pouvoirs : 2 Votants : 12				
	Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
	Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
	Madame DUQUESNE Laurence	X		
	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
	Madame TRIOLO Accursia	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
<u>Secrétaire de Séance :</u> Éric SOQUET	Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	DUQUESNE Laurence
	Madame CARPEZA Elodie		X	KEERSTOCK Daniel
	Madame HALLANT Dany	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Monsieur FOUCAUT Alain	X		
<u>Objet de la délibération :</u> <b>Délibération rectificative de la convention d'entretien des parcelles de la Tourbière</b>	<p>Sens du Vote : Adoption</p> <p>Votes Pour : 11      Votes Contre : 0      Abstention : 1</p>			

Considérant une erreur matérielle à la date de réunion du Conseil Municipal figurant dans la délibération n° 2025-049 du 10 décembre 2025, la présente délibération annule et remplace la précédente afin de rectifier cette erreur matérielle.

Sur proposition de Madame le Maire,

Considérant que le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut est gestionnaire des parcelles de la commune,

Considérant que la Tourbière de VRED, d'une superficie de 41, 63 hectares est classée Réserve Naturelle Volontaire depuis 1988, et est depuis 2008 classée Réserve Naturelle Régionale,

Considérant que le comité consultatif de gestion a été mis en place pour suivre la gestion et les mesures de protections prévues par le classement en Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière,

Dans le cadre de cette démarche, il est donc proposé la mise à disposition temporaire des parcelles B 193-194-200-201-202-203-204-205-206-207-375-383-384-389-1518-1519-1520-1521-1522-1523-1524-1525 appartenant à la commune de VRED et dont la gestion est confiée au Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, au profit de Monsieur FONTENIER Sébastien en vue d'exercer une activité agricole extensive en prairie pâturée.

Les parcelles seront mises à disposition de Monsieur FONTENIER Sébastien pour une durée d'un an reconductible tacitement et à titre gracieux, au même titre que la gestion menée par l'exploitant.

Il est proposé au conseil municipal de signer une convention de gestion pour l'entretien des pID:059-215906298-20251210-2025\_049A-DE à VRED,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame le Maire et en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire à signer à convention tripartite de gestion pour l'entretien des parcelles sur le site de la Tourbière de VRED à VRED avec le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et Monsieur Sébastien FONTENIER dans les conditions précitées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Éric SOQUET

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le - 5 JAN. 2026 et de la publication  
le - 5 JAN. 2026

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE